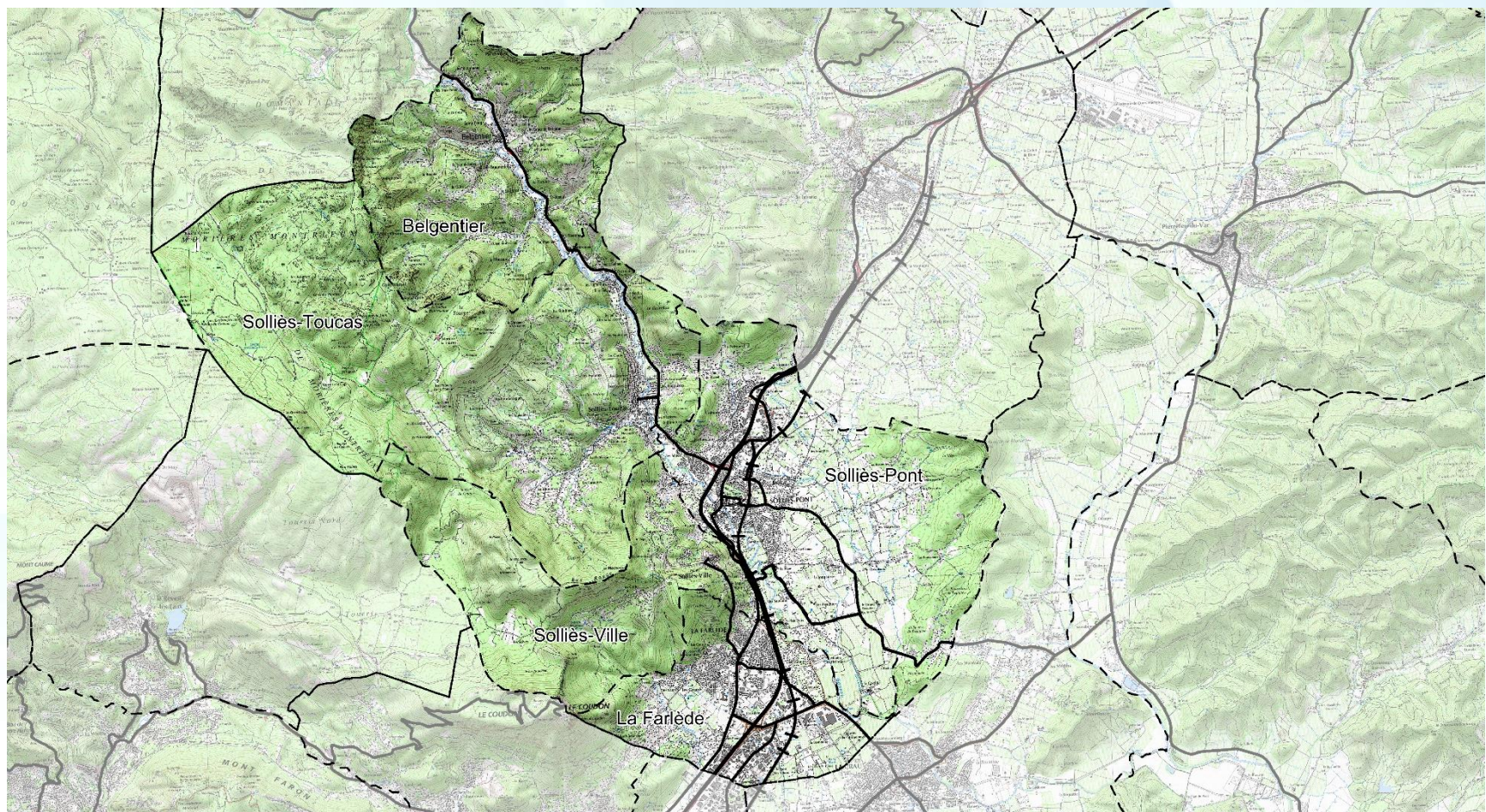


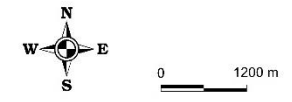
COMITÉ BRUIT – DDTM 83

**Mise à jour des cartes de bruit et des plans de
prévention du bruit dans l'environnement des
communes de Belgentier, Solliès-Toucas, Solliès-
Ville, Solliès-Pont et La Farlède**

LOCALISATION DES COMMUNES ET DES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES



--- Limites communales



SOMMAIRE DE LA PRÉSENTATION DES CBS

Révision des Cartes de bruit

- Les cartes de bruit en vigueur
- Le classement sonore des voies bruyantes en vigueur
- La méthodologie
- Les résultats

LES CARTES DE BRUIT STRATÉGIQUES EN VIGUEUR

Cartes de bruit stratégiques des communes :

Commune de Belgentier : CBS 1 approuvées le 7 septembre 2015

Commune de Solliès-Toucas : CBS 1 approuvées le 15 octobre 2015

Commune de Solliès-Pont : CBS 1 approuvées le 17 septembre 2015 et arrêtées le 10 décembre 2015 après mise à disposition du public

Commune de Solliès-Ville : CBS 1 approuvées le 24 septembre 2015

Commune de La Farlède : CBS 1 approuvées le 24 novembre 2015

Autres cartes de bruit stratégiques concernant le territoire étudié :

CBS 2 du Réseau Routier National annexé à l'arrêté préfectoral du 2 mars 2015

CBS 2 du Réseau Routier Départemental annexé à l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2014

LE CLASSEMENT SONORE DES VOIES

Réseau Routier National : arrêté préfectoral du 27 mars 2013

Autoroute A57 classée en catégorie 2 sur les communes concernées

Réseau ferré : arrêté préfectoral du 7 juin 2000

Ligne de Marseille à Vintimille classée en catégorie 1 sur les communes concernées

Réseau Routier Départemental : arrêté préfectoral du 1^{er} août 2014

RD58 (Solliès-Pont)

RD67 (La Farlède sud)

RD97 (La Farlède, Solliès-Ville, Solliès-Pont)

RD458 (Solliès-Pont)

RD554 (Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Belgentier)

LE CLASSEMENT SONORE DES VOIES



Catégorie des voies

Selon le classement sonore des infrastructures terrestres

DDTM83 - Juin 2014

- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4
- Catégorie 5

Limites communales



0 1000 m

LA MÉTHODOLOGIE : DEMARCHE GÉNÉRALE DE PRODUCTION

Démarche conforme aux préconisations du guide technique « Comment réaliser les cartes du bruit stratégique en agglomération » (CERTU - 2006)

- Recueil des données disponibles
- Hypothèses et estimation des données manquantes
- Synthèse et mise en forme des données
- Réalisation des cartes de niveaux sonores
- Estimation des populations impactées

LA MÉTHODOLOGIE : RÉCUPÉRATION DES DONNÉES DE TRAFIC

- Données de trafic issues des cartes de bruit stratégiques pour les voies concernées
- Comptages automatiques Cereg Ingénierie (campagne 2015-2016 et campagne 2009 extrapolée)
- Comptages automatiques de la commune de La Farlède (2014)
- Comptages visuels et consultation des communes
- Envoi par la DDTM des hypothèses de trafic et des linéaires concernés aux différents gestionnaires pour échange et validation (octobre 2015)

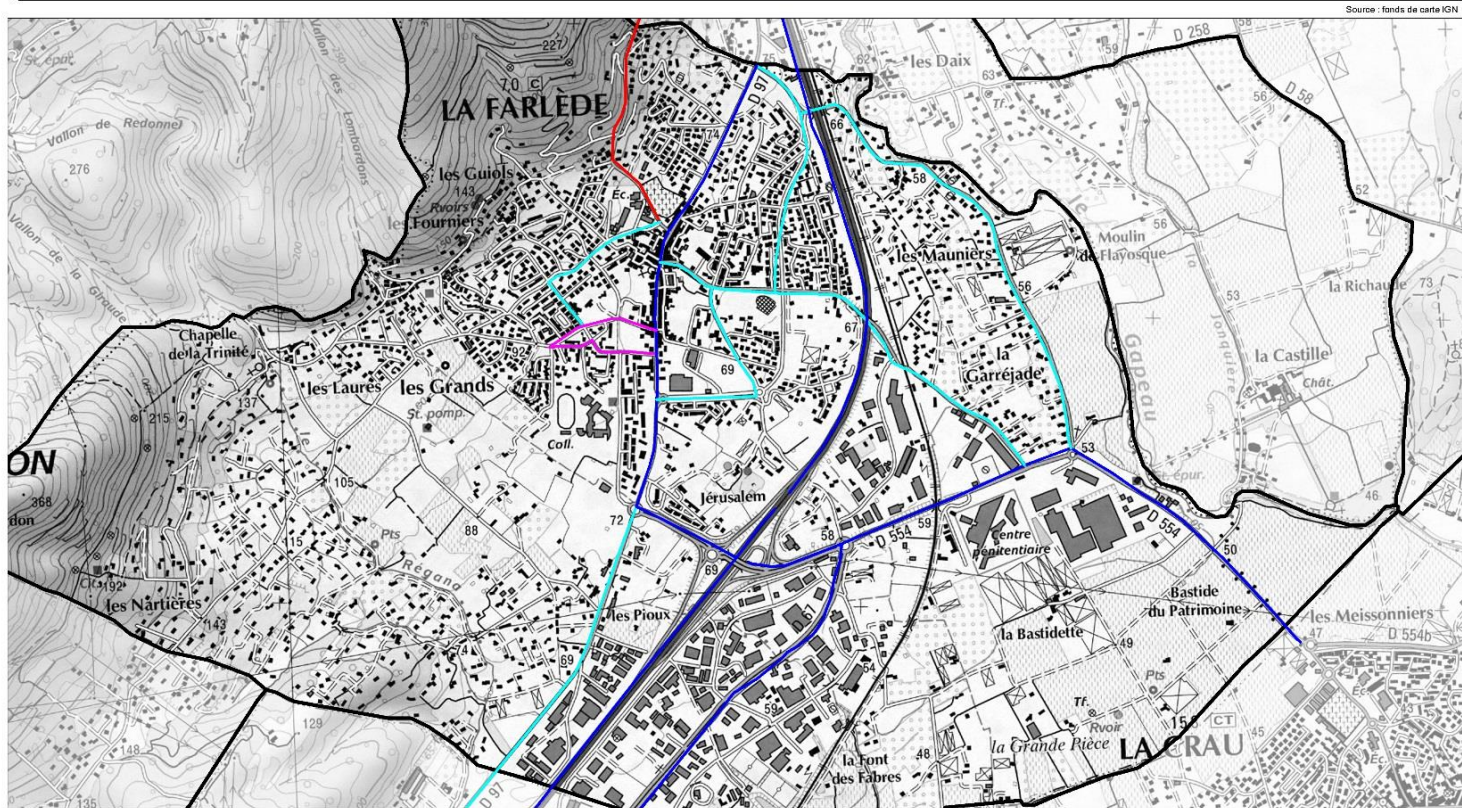
LA MÉTHODOLOGIE : EXEMPLE DE CARTE DE TRAFIC

Commune de La Farlède

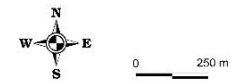
Sources des données de trafic - La Farlède



ET16004



- Légende**
- Classement sonore des voies bruyantes
 - Comptage Cereg Ingénierie
 - Comptage Commune
 - Extrapolations et déductions
 - Limites communales



LA MÉTHODOLOGIE : RÉALISATION DES CARTES

Les communes sont exposées à des bruits d'infrastructures diverses :

- Autoroute
- Voie ferrée
- Routes départementales
- Routes communales

A cela s'ajoute le bruit des ICPE, sans incidences sur les communes étudiées.

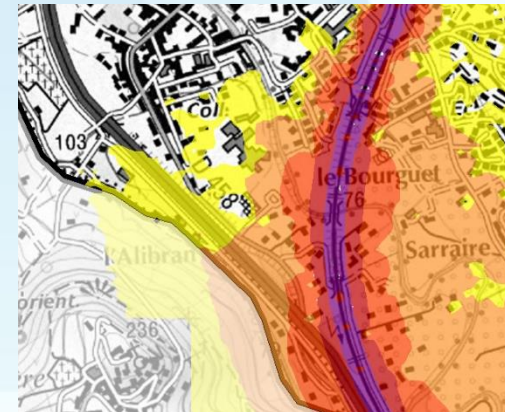
Afin d'avoir une idée réelle de l'ambiance sonore et ainsi localiser les zones à enjeux, il est nécessaire d'avoir recours à la modélisation multi-exposition.

La modélisation est effectuée avec le logiciel CadnaA version 4.2

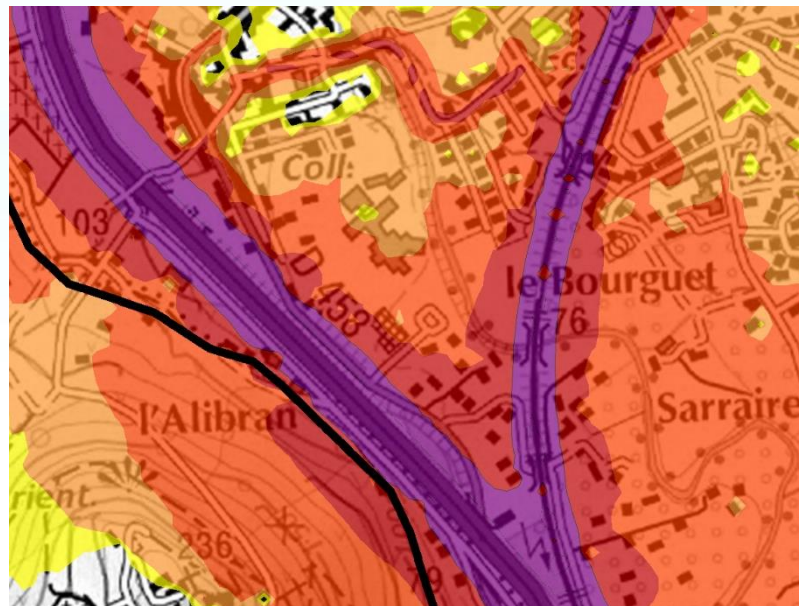
LA MÉTHODOLOGIE : RÉALISATION DES CARTES



Infrastructure routière



Infrastructure ferroviaire



LA MÉTHODOLOGIE : CALCUL DES POPULATIONS IMPACTÉES

Les simulations effectuées ont permis d'évaluer les populations exposées au bruit sur le territoire de chacune des communes.

COMMUNE	POPULATION		ETABLISSEMENTS DE SANTE		ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT	
	Lden > 68	Ln > 62	Lden>68	Ln>62	Lden>68	Ln>62
Belgentier	200	0	0	0	0	0
Farlede	1600	600	0	0	1	1
Sollies Pont	2300	900	0	0	4	2
Sollies Toucas	100	0	0	0	0	0
Sollies Ville	300	200	0	0	0	0
TOTAL	4 500	1 700	0	0	5	3
% / population globale	15 %	6 %				

SOMMAIRE DE LA PRÉSENTATION DU PPBE

Révision des Plans de prévention du bruit dans l'environnement

- Les PPBE en vigueur
- La méthodologie
- Les résultats

LES PLANS DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT EN VIGUEUR

Plans de prévention du bruit dans l'environnement des communes :

Commune de Belgentier : PPBE 1 approuvé le 7 septembre 2015

Commune de Solliès-Toucas : PPBE 1 approuvé le 15 octobre 2015

Commune de Solliès-Pont : PPBE 1 approuvé le 17 septembre 2015 et arrêté le 10 décembre 2015 après mise à disposition du public

Commune de Solliès-Ville : PPBE 1 approuvé le 24 septembre 2015

Commune de La Farlède : PPBE 1 approuvé le 24 novembre 2015

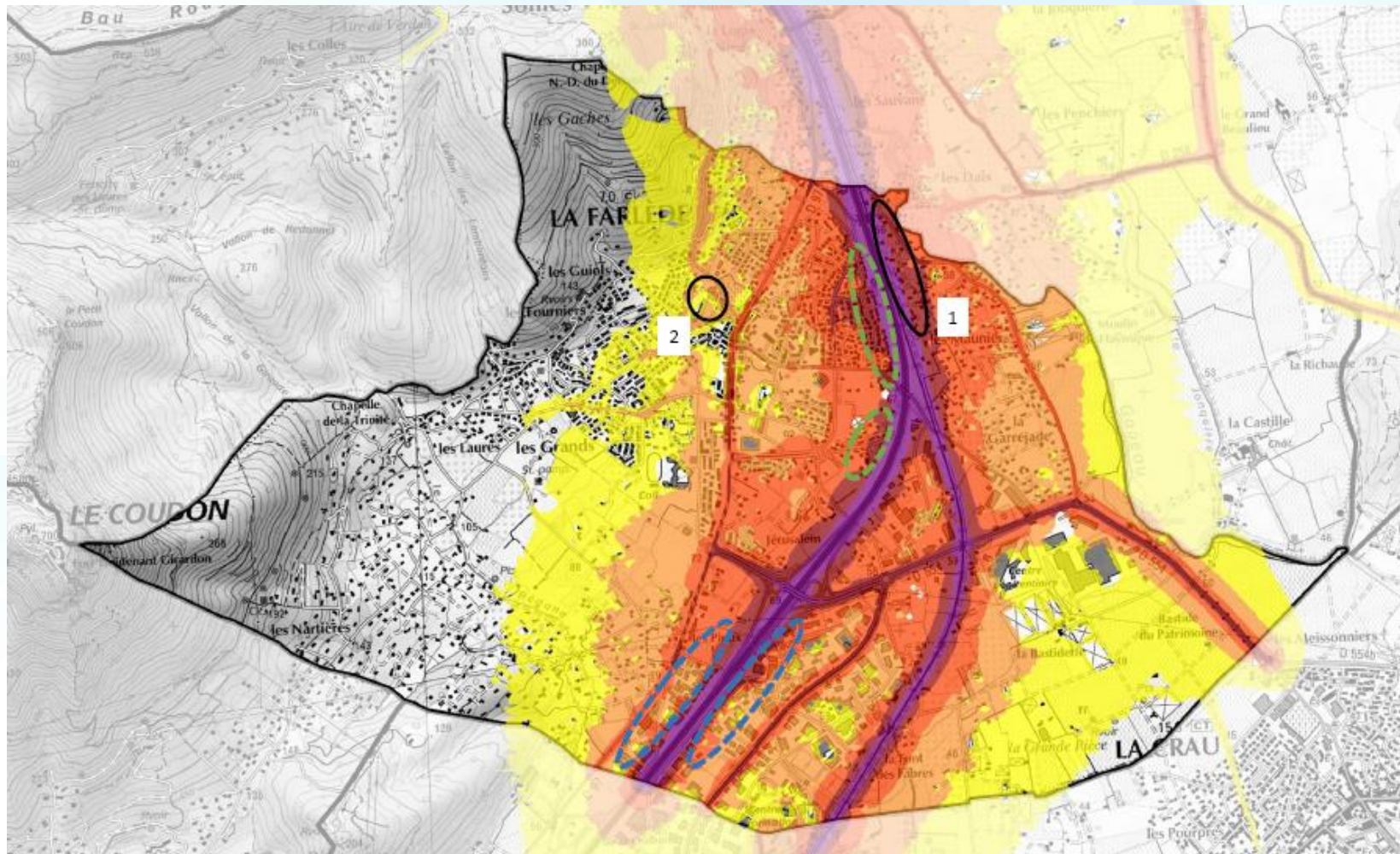
Autres plans de prévention du bruit dans l'environnement concernant le territoire étudié

PPBE 2 du Réseau Routier National daté de mai 2015

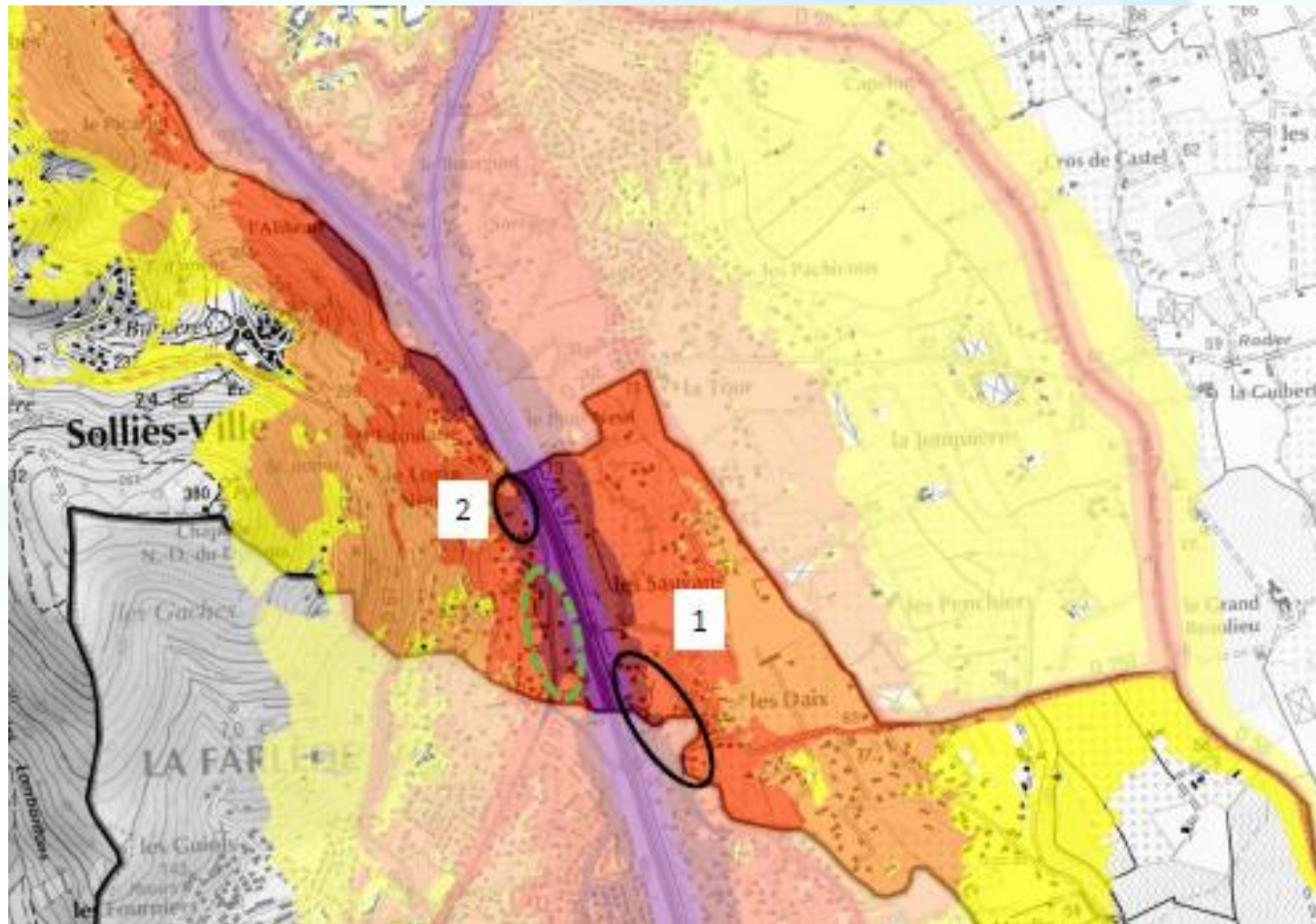
LES PLANS DE PREVENTION DU BRUIT : MÉTHODOLOGIE

- **Bilan des actions des PPBE agglomérations précédents**
 - Environ 50% des actions effectuées ou en cours de réalisation
 - Beaucoup d'actions d'accompagnement de politiques publiques
- **Prise en compte des actions menées par les gestionnaires d'infrastructures**
 - Bilan du PPBE 1 du réseau routier national
 - Constructions d'écrans et merlons anti-bruit et protections des façades exposées
- **Identification des zones à enjeux du PPBE 2**
 - Habitations fortement exposées + établissements sensibles exposés
 - 2 zones à enjeux à La Farlède
 - 2 zones à enjeux à Solliès-Ville
 - 6 zones à enjeux à Solliès-Pont

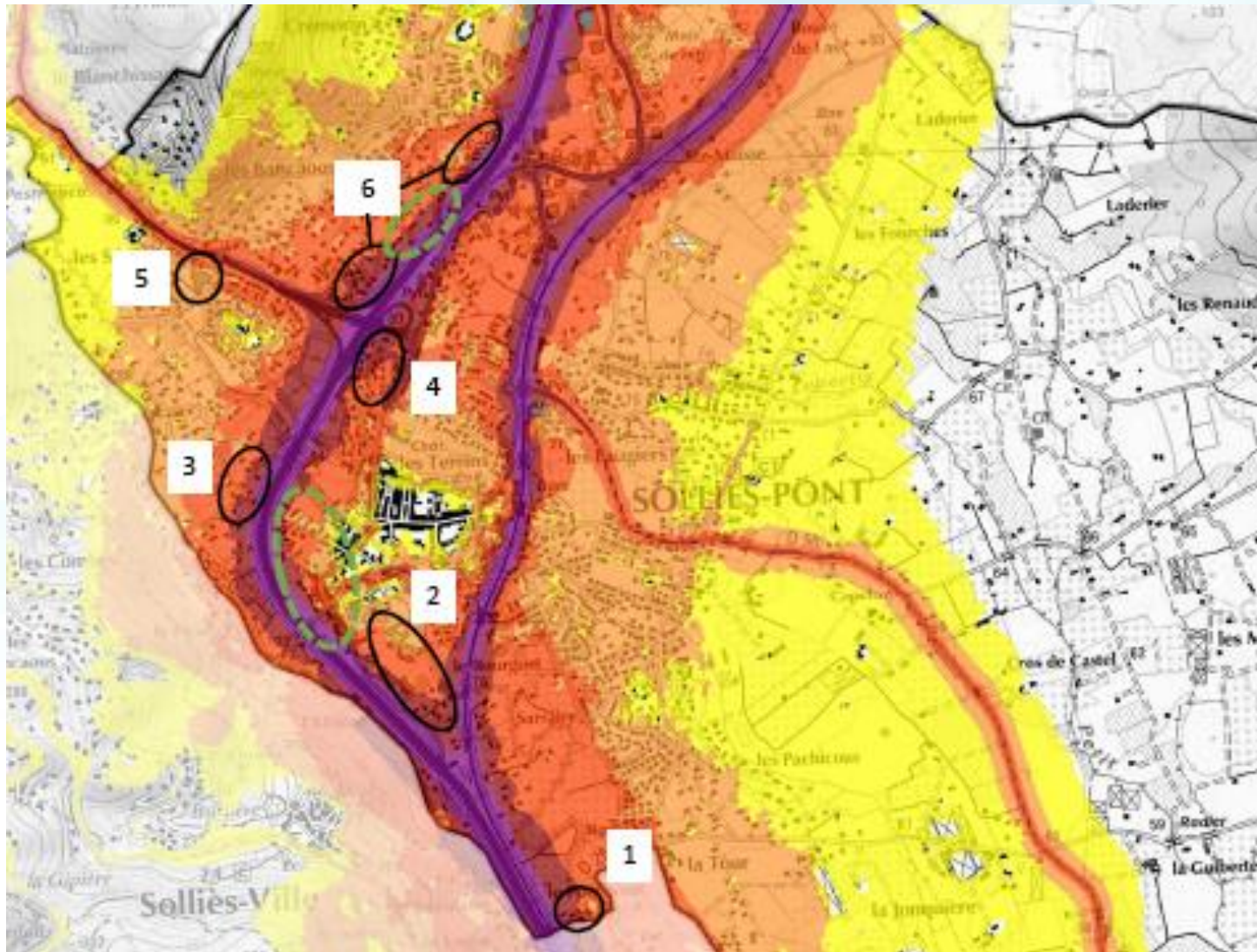
ZONES À ENJEUX – LA FARLÈDE



ZONES À ENJEUX – SOLLIÈS-VILLE



ZONES À ENJEUX – SOLLIÈS-PONT



LES ZONES À ENJEUX

- **Propositions de mesures**
 - Nouveaux aménagements pour réduire la circulation et les vitesses
 - Mise en place d'enrobés phoniques
 - Meilleur usage des bâtiments scolaires et de leurs équipements
 - Enquête et sensibilisation auprès des riverains
 - Études acoustiques complémentaires
 - Mise en place de partenariats collectivités / ESCOTA
 - ...

- **Plans d'actions en cours de validation par les communes**

LES ZONES CALMES

- **Définition multicritères des zones calmes**
 - Secteurs pour lesquels le niveau sonore L_{den} est inférieur à 50 dB(A)
 - Zones naturelles et agricoles
 - Espaces verts urbains

- **Plus de 75% de la superficie des communes... mais moins de 10% de la population**

MERCI DE VOTRE ATTENTION

